

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE et le premier du mois de juillet, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, LEFEBVRE, BERMOND, ORAND, PEYRICHOU, GARCIA, CARMEL, TISSEYRE, REBOUL, PARRON.

Absent(s) : MM.

Pouvoir(s) : MM.

Mme PEYRICHOU a été nommée secrétaire.

Début de la séance : 20h00

Délibérations

- **Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 2 & 20 juin 2014**
Approuvés sans réserve.

N° 2014-66 Personnel communal – modification du temps hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'un agent communal est employé sur la base d'un temps complet (35 heures hebdomadaires) sur deux emplois distincts, ce qui complique la mise à jour de sa situation administrative.

Considérant la nécessité de remédier à la présente situation et de reconsidérer le tableau des emplois en vue de sa rationalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de porter à 35 heures hebdomadaires le temps de travail du poste de travail d'agent technique à partir du 1^{er} juillet 2014,
- ✓ dit que les crédits correspondants figurent au chapitre 012 du budget principal 2014,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2014-67 Personnel communal – création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles de 1^{ère} classe (ATSEM)

Le maire rappelle le prochain départ à la retraite de l'agent titulaire du poste fixé au 1^{er} octobre 2014 mais sans toutefois assurer la rentrée scolaire 2014-2015. Il est donc nécessaire de créer un second poste d'ATSEM pour assurer la prestation correspondante auprès de l'école communale durant cette période.

Considérant la nécessité de délibérer au titre de cette création de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide la création d'un emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 25 août 2014 pour assurer :
 - l'encadrement des enfants avec l'institutrice pendant le temps scolaire,
 - l'encadrement des enfants pendant le temps périscolaire,
 - le ménage des locaux scolaires,
 - l'accueil et la gestion de la piscine municipale.
- ✓ dit que les crédits correspondants figurent au chapitre 012 du budget principal 2014,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2014-68 Agence postale communale – convention avec La Poste

Le maire informe les membres de l'assemblée délibérante de l'avancée du dossier concernant la future création d'une agence postale communale.

Considérant la nécessité de contractualiser la convention correspondante au titre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (CARMEL, BERMOND) :

- ✓ de valider l'objet et les termes de la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale dont les principaux points sont les suivants :
 - l'entrée en vigueur de celle-ci fixée au 1^{er} octobre 2014,
 - l'engagement financier de La Poste au titre de l'indemnité compensatrice mensuelle fixée à 1 116,00 €,
 - la durée de la convention établie pour une période de 9 ans à compter de sa signature.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2014-69 Voirie communale – maîtrise d'œuvre avec le Conseil Général de la Drôme

Le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la commune de Lus-la-Croix-Haute ne bénéficie plus de la

prestation d'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Il précise que le Conseil Général de la Drôme propose de se substituer à l'État au titre de cette prestation et notamment envers les communes du canton de Châtillon-en-Diois pour un coût global de 6 850,00 € HT.

Considérant l'opportunité de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation d'ingénierie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ de valider le montant de la prestation fixé à 6 850,00 € HT et dont la répartition sera faite au prorata de la prestation réalisée sur chacune des communes,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie 2014 avec les 6 autres communes du canton de Châtillon-en-Diois, désignant la commune de Châtillon-en-Diois comme coordonnateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2014-70 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – demande complémentaire

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante une demande de subvention formulée par l'association pour la promotion de la ligne SNCF Grenoble – Veynes (AGV) dans le cadre du financement des dépenses au titre de l'organisation d'un débat sur la commune de Lus-la-Croix-Haute.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer la somme de 250,00 € à l'AGV,
- ✓ dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal.

N° 2014-71 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – demande complémentaire

Le maire invite Mme Corinne PIERSON se retirer de la salle du conseil car indirectement intéressée au présent dossier. Il présente ensuite aux membres de l'assemblée délibérante une demande de subvention de la part de la Maison Familiale Rurale Montagne 05 (MFR La Montagne) au titre d'un séjour humanitaire et échanges de pratiques autour de la petite enfance.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer la somme de 200,00 € à l'MFR LaMontagne,
- ✓ dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal.

N° 2014-72 Local de l'ancien Office de Tourisme – location à un tiers

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le local communal de l'ancienne maison ONF a été libéré dernièrement par le locataire jusqu'alors en place. Il précise que ce local est susceptible d'être utilisé prochainement par la commune au titre de l'installation de la future agence postale communale. Toutefois, une demande de location sur les mois de juillet et août 2014 a été formulée dernièrement et donc compatible avec la présente situation.

Considérant la demande de location et la disponibilité ponctuelle dudit local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ accepte l'offre de location d'une durée de deux mois formulée par Mme BAILEY Louise,
- ✓ précise que la location fera l'objet d'un bail dérogatoire dont la rédaction sera confiée à Maître VIEU, Notaire à Aspres-sur-Buëch,
- ✓ indique que les frais correspondants seront à la charge du preneur,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2014-73 Budget annexe de l'eau & l'assainissement – décision modificative

Régularisation dépenses chapitre 16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

Crédits à ouvrir ➔ 17 362,00 € à l'article 1641 Crédits à réduire ➔ 17 362,00 € à l'article 2315

Divers

- **Communauté de Communes du Diois – commissions intercommunales – participation communale :**
 - ✓ Tourisme ➔ Marie-France PEYRICHOU & Émile BONNIOT
 - ✓ Habitat, foncier- urbanisme ➔ Yannick LEFEBRE
 - ✓ Gérontologie, CLIC ➔ Yves GAILLARD
 - ✓ Agriculture ➔ Sylvain TISSEYRE

Fin de la séance : 22h00